

PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURES

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023 :

Les membres du Conseil municipal de la Commune de Mûres, se sont réunis à 19h00 à la salle Pierre REIGNIER, sous la présidence de Monsieur David DUBOSSON, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jean Paul BERTHOD, Daniel BALBO, Emmanuel BOUVIER, David DUBOSSON, Jennifer DOMINGUES, Florence HERITIER DAVIET, Christelle MEINDER, Pascal PETRINI, Etienne DENIGER, Adeline MULOT, Julie ROUPIOZ

ÉTAIENT EXCUSES :

Geoffrey PROUILLET

POUVOIRS DONNES :

Thomas JACQUET pour Etienne DENIGER
Marlène BOULEN pour Daniel BALBO
Delphine POLLIER pour Julie ROUPIOZ

SECRETAIRE DE SEANCE :

Christelle PIOT

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	15
Présents	11

ORDRE DU JOUR

**Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.
Les Conseillers Municipaux ne s'opposent pas au vote à main levée lors de cette séance.
Le procès-verbal du 27 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.**

Premier point : Finances

Annulation de M14 et mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1 janvier 2024, moins de comptes, moins détaillé, donc plus simplifié.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Deuxième point : Recensement de la population

Claire HUOT-MARCHAND est désignée coordinatrice de l'enquête de recensement et création de 2 emplois occasionnels d'agents recenseurs (Mme WIRTH et Mr MARTESI) pour un montant total de 2280€. Sur la commune il y a 368 logements.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Troisième point : Foncier

Mr MILLON François a fait passer un géomètre et après vérification la commune déborde sur son terrain de 80 cm sur toute la longueur au niveau de sa haie. Après un accord commun il y aura un échange sans soulte de la parcelle A262 et d'une portion de la parcelle A 848. A la charge de la commune, les frais notariés pour un montant de 1410€ HT.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Monsieur Le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance.

La secrétaire de séance
Christelle PIOT



Le Maire
David DUBOSSON

